

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00341
Numéro SIREN : 341 846 400
Nom ou dénomination : CEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 767

C.E.C.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 80 000.00 €

Siège social : 3 allée Des Corvées

21240 TALANT

341 846 400 RCS DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 25 JAN. 2022..
sous le n°A
167

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le neuf Décembre, à dix-neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Emmanuel CHEVIGNARD préside la séance en qualité de président de la société.

Il constate la présence des deux autres associés de la Société, la SAS JBL ET ASSOCIES, représentée par son président, Monsieur JEAN BAPTISTE LETURGEON, et la SAS H2C, Holding Hadrien Chevignard représentée par son président, Monsieur Hadrien CHEVIGNARD.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président
- Nomination d'un Nouveau Président
- Démission d'un des directeurs généraux
- Nomination d'un nouveau Directeur Général.
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Il rappelle que, ayant demandé sa radiation de la liste des Commissaires Aux Comptes, il y a lieu, afin de respecter les règles permettant à la Société de rester inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes, que le Président soit également inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes.

Il propose aux associés de nommer Monsieur Hadrien CHEVIGNARD, président de la Holding H2C, en qualité de nouveau Président.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de ses fonctions de Président, Monsieur Emmanuel Chevnard, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de Président, Monsieur Hadrien CHEVIGNARD, président de la Holding H2C, pour une durée illimitée. Il continuera à bénéficier de la rémunération attribuée en qualité de Directeur Général. Monsieur Hadrien Chevnard déclare accepter cette nouvelle fonction, et démissionner de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de ses fonctions de Directeur Général de Monsieur Hadrien CHEVIGNARD, président de la Holding H2C, et décide de nommer à sa place Monsieur Emmanuel Chevnard, pour une durée illimitée.

Il ne sera pas rémunéré pour cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

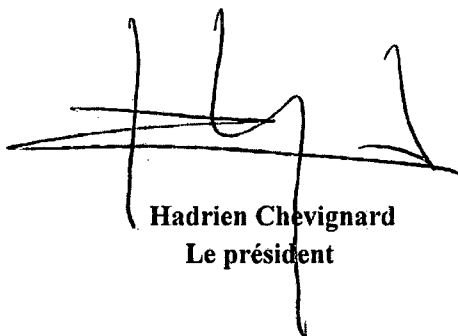
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

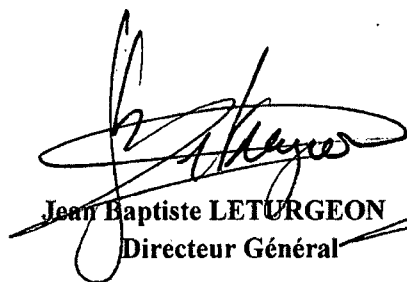
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.



Hadrien Chevignard
Le président



Jean Baptiste LETURGEON
Directeur Général



Emmanuel CHEVIGNARD
Directeur Général



RECEIVED
JAN 10 1968